



Chimay, 03/09/2019

Nos réf.: 57298

Votre correspondant : Service Chef de Bureau - Corbiaux Thierry - - 060/303.700

ARRETE DE POLICE

Le Bourgmestre,

Considérant que l'AIESH effectue des travaux de rénovation du réseau basse tension à la rue de Forges à Chimay, consistant à déplanter les anciens poteaux de la rue ;

Considérant que les travaux sont prévus les 12, 13, et 16 septembre et qu'il y a lieu de prendre des mesures afin de leur permettre de travailler en toute sécurité et de ne pas mettre les usagers en danger ; ;

Vu la Loi relative à la Police de la Circulation Routière ;

Vu le règlement général sur la Police de la Circulation Routière ;

Conformément aux articles 133, al.2 et 135§2 de la Nouvelle Loi Communale, il a été édicté l'arrêté de Police suivant :

ARRETE :

Art.1 – Afin de permettre à l'AIESH d'effectuer des travaux rue de Forges à Chimay les 12,13 et 16 septembre 2019, ~~la circulation~~

La circulation des véhicules sera règlementée par le personnel de l'AIESH, en fonction des impératifs du travail;

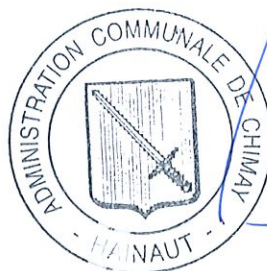
Art.2 – La signalisation sera placée par les soins de l'AIESH et sera sous leur entière responsabilité.

Art.3 - Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté seront punis de peines de police.

Art.4 - Le présent arrêté sera publié conformément à l'article 112 de la Loi communale.

Art.5- Copie de cette ordonnance sera envoyée à la police locale, au service incendie et au demandeur. Le demandeur est tenu de vérifier que la signalisation est en place aux périodes prévues par ce règlement.

Fait à Chimay, le 03 septembre 2019.



Le Bourgmestre,

Denis Danvoye

